

M. BROUSE.—Pour la prévention des accidents qui causent la perte de la vie dans les brasseries et les distilleries. Il explique, que vendredi dernier, dans la ville de Prescott, une vie précieuse avait été perdue par une personne tombée dans une cuve de mélange. Durant l'année dernière pas moins de cinq personnes ont perdu la vie dans une manière semblable à Prescott, et de pareils accidents arrivent fréquemment dans les différentes parties de la Puissance. L'objet de ce bill est de prévenir de pareils accidents à l'avenir.

VOITURIERS PAR TERRE ET PAR EAU.

M. DEVLIN introduit un bill définissant et réglant les devoirs, droits et responsabilités des voituriers par terre et aussi des voituriers par eau. Il dit que le bill est fondé sur les suggestions de la Chambre de Commerce de la Puissance et a été préparé soigneusement, en vue de pourvoir à remédier aux difficultés dont le commerce de ce pays souffre depuis longtemps.

M. L'ORATEUR dit que l'honorable membre pour Hamilton a introduit un bill sur le même sujet.

L'HON. M. HOLTON remarque que ce bill couvre d'autres raisons. Dans tous les cas il doit subir sa première lecture.

L'HON. M. TUPPER suggère que les deux bills soient référés au même comité pour être amalgamés. Cela obvierrait aux difficultés d'avoir deux lois sur le même sujet dans le livre des statuts d'une année.

L'HON. J. H. CAMERON dit que ces bills devront être considérés soigneusement parce qu'ils peuvent venir en conflit avec les droits des législatures locales. Il n'a pas examiné ce bill, mais il sait que dans la mesure introduite par l'hon. membre pour Hamilton, il y a des dispositions qui sont très certainement de la juridiction de la législature locale. Si en de pareils cas le gouvernement ne détermine pas lui-même la route à suivre, il devraient voir par un moyen quelconque à ce qu'un comité spécial ou un sous-comité des comités des chemins de fer, des banques et du commerce examinerait soigneusement de tels bills en vu de recommander un système à suivre relativement à ces mesures.

L'HON. M. MACKENZIE s'accorde entièrement avec les suggestions faites

par les hon. membres pour Cumberland et Cardwell. Il a été compris lorsque l'hon. membre pour Hamilton introduisit son bill, qu'il serait référé à un sous-comité des chemins de fer, composé de membres versés dans la loi et l'expérience des affaires. Il serait avisable de référer ce bill au même comité et d'avoir les deux bills amalgamés. Le gouvernement prendra sa propre route, mais il invite l'assistance des membres opposés pour traiter cette affaire.

L'HON. M. MITCHELL aurait beaucoup préféré voir prendre cette question par le gouvernement, parce qu'elle affecte le voyage, le trafic et le commerce du pays, qui ne doivent pas être traités conformément aux vues personnelles d'un membre de cette Chambre. Elle fut prise par l'ancien gouvernement, et il lui semble que la même route devrait être suivie par le présent gouvernement lorsque ces bills seront rapportés du comité.

M. MILLS suggère l'à-propos pour la Chambre d'appointer un comité judiciaire dont le ministre de la Justice en ferait toujours partie, auquel tout bill, sur lequel il s'élèverait des doutes sur la juridiction de ce parlement pourrait être référé. Dans les deux bills en question dans la présente instance, il n'y a pas que la question de juridiction qui est soulevée, mais encore la question qui se rapporte au trafic et au commerce. Sur la dernière question, le comité des banques et du commerce peut être le comité propre à la traiter, mais il peut ne pas être le meilleur comité qu'on pourrait trouver pour considérer la première. Sous une constitution limitée comme la nôtre, la question de juridiction peut être soulevée sur bien des mesures, et ce serait bien d'avoir un comité dont les fonctions spéciales seraient de considérer ce qui est de la question de juridiction. Ce point étant réglé elles pourraient être traitées par les comités appropriés.

Le bill est lu une première fois.

ÉLECTION D'UN MEMBRE.

M. L'ORATEUR. — J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le Greffier vient justement de recevoir le certificat du Greffier de la Couronne en Chancellerie l'informant que JAMES H. FRASER est rapporté comme dûment élu pour représenter la cité de London.